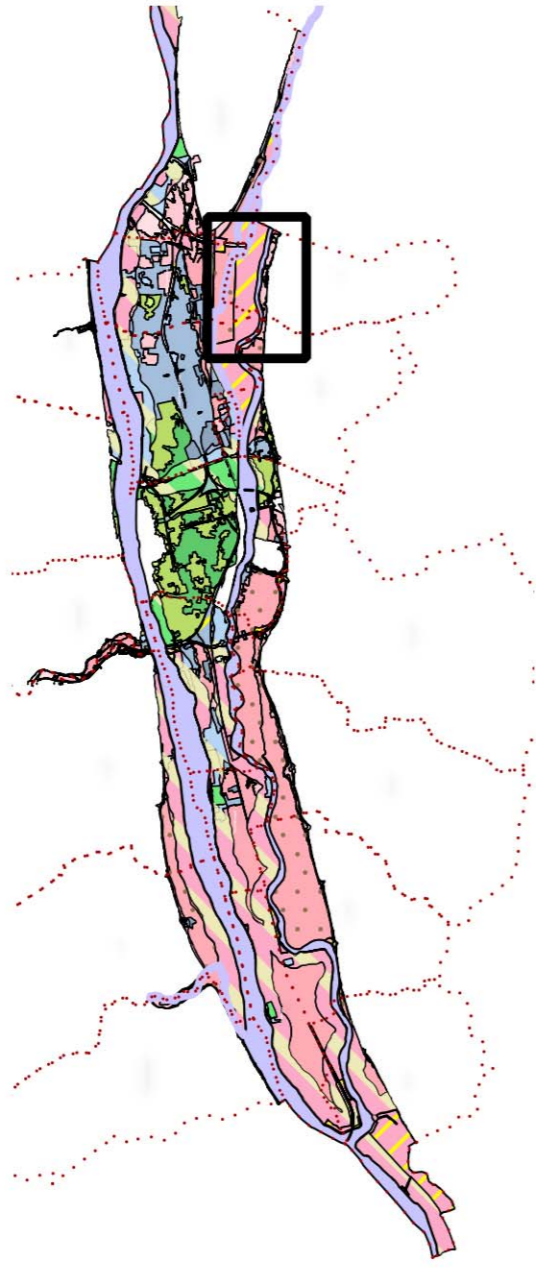


Plan de Prévention Des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Val de Tours - Val de Luynes



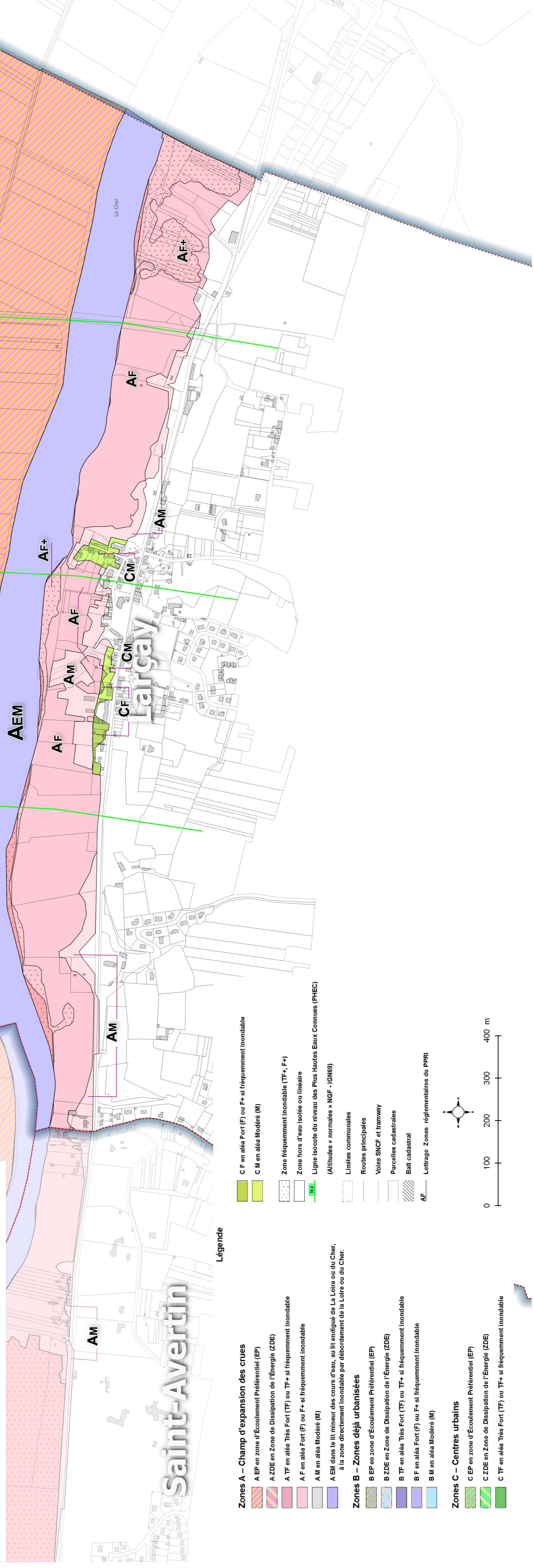
Carte du zonage réglementaire

Extrait

Larçay

Annexé à l'arrêté préfectoral
du 18 juillet 2016
approuvant la révision du PPRI
Val de Tours - Val de Luynes

Juillet 2016



Zones A – Champ d'expansion des crues

- A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- A ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- A TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- A F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- A M en aléa Modéré (M)
- A EM dans le lit mineur des cours d'eau, au lit encaissé de La Loire ou du Cher, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Cher.

Zones B – Zones déjà urbanisées

- B EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- B ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- B TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- B F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- B M en aléa Modéré (M)

Zones C – Centres urbains

- C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- C ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- C TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable

Légende

- CF en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- CM en aléa Modéré (M)
- Zone fréquemment inondable (TF+, F+)
- Zone hors d'eau isolée ou linéaire
- Ligne isocote du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)
- (Altitudes « normales » NGF - IGN69)
- Limites communales
- Routes principales
- Voies SNCF et tramway
- Parcelles cadastrales
- Bati cadastral
- AF — Lettrage Zones réglementaires du PPRI

0 100 200 300 400 m